



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 13 juillet 2022

SÉCHERESSE

Le département d'Ille-et-Vilaine placé en état d'alerte sécheresse renforcée : l'encadrement des usages d'eau potable affermi

En raison d'un déficit pluviométrique persistant, l'Ille-et-Vilaine est placé en état d'alerte sécheresse depuis le 24 mai dernier, imposant des mesures de restriction d'usage de l'eau potable dans l'ensemble du département. Au regard des conditions météorologiques attendues dans le département et compte tenu de l'état des différents indicateurs de suivi de la ressource en eau, les mesures de protection de la ressource en eau seront renforcées à compter du lundi 18 juillet 2022. En cette période sensible pour la ressource, le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle chacun, dès à présent, à la vigilance dans sa consommation en eau.

Après une pluviométrie hivernale déficitaire de 20 %, le département d'Ille-et-Vilaine a observé un déficit de 20 à 40 % sur les pluies de printemps, selon les secteurs du département. Dès le 28 avril 2022, le département a été placé en **vigilance** sécheresse pour les milieux aquatiques et, depuis le 24 mai, il est placé en **alerte** pour la production d'eau potable.

Dans ce contexte de déficit pluviométrique important, les indicateurs de déclenchement des mesures de restriction sont suivis régulièrement par les services de l'État et franchissent actuellement de nouveaux seuils, notamment sur le Frémur, le Meu et la Chère. **Dès lundi 18 juillet, le département sera ainsi placé en état d'alerte sécheresse renforcée.**

Dans le nord du département (Côte d'Emeraude, Saint-Malo et baie du Mont Saint-Michel), la disponibilité de la ressource en eau pour la production d'eau potable se dégrade nettement. On observe ainsi une vidange rapide des barrages de Mireloup, de Beaufort et dans une moindre mesure de Bois-joli. En l'absence de pluies suffisamment importantes pour freiner cette vidange, les perspectives sur ce secteur sont préoccupantes avec un risque de coupure d'eau en fin d'automne actuellement évalué à 50 %.

Aussi, à compter du lundi 18 juillet, de nouvelles mesures de restriction s'appliqueront-elles en Ille-et-Vilaine selon la description ci-après :

Pour les usages « milieux aquatiques » (MA) (cf. carte des secteurs en annexe) :

- Le secteur « 7 – Chère » est placé en crise ;
- Les secteurs « 1 – Bassins côtiers » et « 3 – Bassin de la Vilaine Nord-Meu » sont placés en alerte renforcée ;
- Les secteurs « 2 – Bassin du Couesnon », « 4 – Bassin de la Vilaine en amont de Rennes » et « 5 – Bassin de la rive gauche Vilaine » sont placés en alerte ;
- Le secteur « Secteur n°6 – Bassin de l'Aff » est maintenu en vigilance sécheresse.

Pour les usages « eau potable » (EP) :

- Le secteur « A – Bassins côtiers » est placé en alerte renforcée ;
- Le secteur « B – Couesnon / Vilaine » est maintenu en alerte.

Face à cette situation qui s'aggrave et aux fortes chaleurs actuelles, chacun, résident, touriste, industriel, collectivité, exploitant agricole, est appelé à respecter les mesures de restriction indispensables pour ne pas aggraver la situation. Chacun est invité à réduire, dès à présent et de manière volontaire, sa consommation en eau et à se tenir informé des évolutions prochaines en matière de restriction.

Pour connaître en temps réel les mesures de restriction ou d'interdiction applicables par commune et en fonction de la ressource utilisée et des usages : <http://sigthema35.alwaysdata.net>

Pour consulter les arrêtés « sécheresse » en cours sur le territoire national : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Annexes

- **Tableau des prescriptions par niveau de sécheresse détaillant les mesures qui s'appliqueront à compter du 18 juillet 2022**
- Carte « niveaux de sécheresse sur les secteurs MA
- Carte « niveaux de sécheresse sur les secteurs EP

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 99 02 11 81

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr